



Institut suisse de droit comparé  
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung  
Istituto svizzero di diritto comparato  
Swiss Institute of Comparative Law

**18 juillet 2023**

**ISDC, salle Von Overbeck**

## **Rencontres informelles de l'Institut suisse de droit comparé**

### **La détermination de l'opération économique réalisée par le « contrat-plateforme » et ses implications en droit international privé**

**Loïc Bréhin**

Doctorant à l'Université Paris Panthéon-Assas, Paris

Les plateformes numériques se caractérisent par le fait qu'elles ne fournissent pas elles-mêmes les biens, services ou contenus recherchés par leurs utilisateurs. Elles mettent plutôt en relation ces derniers et agissent ainsi comme intermédiaires. L'accès à un tel service est soumis à des conditions générales d'utilisation qui ne prévoient pas nécessairement la stipulation d'un prix à la charge des utilisateurs. On peut donc s'interroger sur la capacité des plateformes à créer de valeur sur le fondement d'un tel contrat, et donc sur la manière dont celui-ci doit être analysé.

Il est souvent soutenu que ce contrat organiserait un « échange » entre les données fournies par l'utilisateur et les services proposés par l'opérateur de plateforme. Néanmoins, une telle analyse peut se heurter à certains obstacles et, surtout, est incomplète.

Il convient donc de proposer une lecture alternative incluant les apports de l'analyse économique - qui montrent que le modèle économique des plateformes repose sur leur aptitude à capter la valeur produite par les utilisateurs - ainsi que la dimension collective de l'opération contractuelle.

Les conséquences de l'analyse proposée en droit international privé seront enfin étudiées. Elles tiennent notamment à l'application des règles de rattachement objectives propres à la matière contractuelle et à l'appréhension des plateformes comme des phénomènes collectifs.

**Registration: [news.isdc@unil.ch](mailto:news.isdc@unil.ch)**